

COMMUNIQUE DE PRESSE – 3 mars 2022

## Le Parc du Doubs en route pour dix nouvelles années

Parc naturel  
régional du Doubs

Place du 23-Juin 6  
Case postale 316  
CH-2350 Saignelégier

T +41 32 420 46 70  
[info@parcdoubs.ch](mailto:info@parcdoubs.ch)  
[www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch)



Le Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023-2032.

L'Assemblée générale du Parc du Doubs a accepté jeudi soir la Charte 2023-2032, ouvrant la voie à dix nouvelles années d'activités. Cette étape importante s'inscrit dans le processus de renouvellement du label « Parc d'importance nationale » initié il y a deux ans. Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue au Noirmont, la présidente du Parc du Doubs, Véronique Gigon, le vice-président Jacques-André Maire ainsi que le directeur Régis Borruat ont rappelé les enjeux liés à la charte et ont détaillé ses objectifs stratégiques. Les nouveaux statuts du Parc ont également été approuvés à cette occasion.

Une quarantaine de personnes ont participé jeudi soir à l'Assemblée générale extraordinaire du Parc du Doubs. Point principal figurant à l'ordre du jour, les membres ont accepté la Charte 2023-2032, véritable socle des activités et projets menés par le Parc. Ce document présente une description du territoire, les

enjeux du moment, la vision à dix ans ainsi que les principaux objectifs du Parc. Ces derniers ont été élaborés dans le cadre d'un processus participatif mené au printemps 2021, au cours duquel plusieurs ateliers ont réuni les communes, les cantons, la Confédération, le comité et les membres de l'association, les partenaires associatifs et professionnels ainsi que les habitants.

Ces derniers mois, l'avenir du Parc du Doubs a été débattu dans les conseils généraux et les assemblées communales. La grande majorité des habitants ou de leurs représentants ont manifesté leur soutien aux différents projets menés depuis la labellisation du Parc en 2013 et ont voté en faveur du maintien de leur commune dans l'association.

### **Un territoire redessiné et des projets en lien avec les enjeux actuels**

Suite au processus de renouvellement de la Charte, les frontières du Parc se sont vu quelque peu redessiner. En effet, deux nouvelles communes – Soubey et Muriaux – font leur entrée dans l'association, alors que celle des Planchettes a choisi de la quitter. Dès 2023, le Parc du Doubs comptera ainsi 15 communes sur un territoire de 312 km<sup>2</sup>.

Les objectifs de la nouvelle Charte 2023-2032 s'inscrivent dans la continuité des actions initiées depuis 2013, notamment au niveau de la préservation de la biodiversité. Le Parc prévoit également de renforcer ses actions dans les domaines de l'agriculture, du tourisme et de la mobilité douce, à travers des projets variés et concrets. [Découvrez la liste des projets actuellement en cours ici.](#)

Les partenaires du Parc, principalement les communes, seront davantage impliqués dans les projets ainsi qu'au niveau décisionnel dans le cadre d'un nouveau comité remodelé au sein duquel chaque commune disposera d'une voix. Les nouveaux statuts ont d'ailleurs également été approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire, tout comme l'admission de Muriaux au titre de commune-candidate, statut hybride en attendant son adhésion officielle au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Les prochaines étapes du processus de validation de la Charte 2023-2032**

D'ici à fin mars, le canton du Jura aura déposé le projet de Charte à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Celui-ci se prononcera sur le renouvellement du label « Parc d'importance nationale » au cours du deuxième semestre 2022, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **CONTACTS ET INTERVIEWS**

---

Régis Borruat  
+41 (0)32 420 46 72  
[regis.borruat@parcdoubs.ch](mailto:regis.borruat@parcdoubs.ch)